

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/129

CONCERT DU 13 JUILLET - INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
PLACE LEVEAUX

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route,

Considérant le déroulement du concert du groupe « L'Instinct » organisé le dimanche 13 juillet 2025 place du Capitaine Leveaux par Watt'en fête,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité du public,

## ARRÊTE

**Art 1 :** Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur toute la place du Capitaine Leveaux pendant le concert le dimanche 13 juillet de 17h00 à 23h00.

**Art 2 :** la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de l'Aa pendant le concert le dimanche 13 juillet de 10h00 à 23h00.

**Art 3 :** la circulation de tous les véhicules place du Rivage et rue du Bailly se fera à sens unique (sens place du Rivage vers rue du Bailly ; et rue du Bailly vers Place de la République) pendant le concert le dimanche 13 juillet de 17h00 à 23h00.

**Art 4 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

**Art 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'adjudant commandant la brigade de gendarmerie de Watten.

Fait à WATTEN, le 13/05/2025

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.